



CCRF et  
LABORATOIRES

# ACTUALITES

2017 - n° 26  
29 novembre 2017

## Organisation territoriale de la DGCCRF Groupe de travail du 23 novembre 2017

Le 23 novembre s'est tenu le dernier groupe de travail concernant l'organisation territoriale de la DGCCRF. L'ordre du jour était consacré aux nouvelles missions de la DGCCRF et à l'organisation territoriale.

La CFDT était représentée par Marie **PIQUE** (CFDT), Jessica **RAMANI** (Paris AC) et Damien **LEROUX** (Fédération CFDT finances).

Le groupe de travail était présidé par Mme Isabelle BRAUN-LEMAIRE, secrétaire générale de Bercy en présence de M. CHASTENET DE GERY, chef de service et de M. Jérémy VALLET (chef du bureau 2D).

En introduction, Mme Braun-Lemaire a précisé aux organisations syndicales que l'administration allait retravailler le projet concernant l'accueil des consommateurs avec une part de dématérialisation sans préciser quels seraient les ajustements. Il en est de même en ce qui concerne les contrôles qui pourront être délégués.

L'administration a indiqué que tous les ministres seraient auditionnés par le Comité Action Publique 2022 (CAP 2022).

En ce qui concerne la DGCCRF, le ministre de l'économie évoquera :

- le volet protection du consommateur
- la réaffirmation des missions
- le recentrage sur les nouvelles missions
- la prise en charge de l'accueil des consommateurs
- la réforme territoriale

En parallèle de cette audition il existe un chantier transversal sur l'organisation territoriale des services publics, une copie sera également versée dans ce groupe.

L'administration nous précise que le ministère de l'intérieur reconnaît que le modèle des DDI a certaines failles, tout le monde constate qu'il faut évoluer.

**Le CAP 2022 produira en mars 2018 des conclusions qui seront certainement axées sur les missions. L'organisation territoriale quant à elle fera l'objet d'un arbitrage interministériel. Le CAP n'est pas ordonnateur sur ces sujets. Une décision sera vraisemblablement prise dans le courant de 2018 et pourrait affecter les élections professionnelles de décembre 2018.**

M. de Géry a ensuite présenté le troisième et dernier volet du projet présenté le 15 novembre dernier.

## 1. Les risques émergents

L'administration a expliqué que la protection des consommateurs devait prendre en compte les risques émergents tels que les nanomatériaux, les perturbateurs endocriniens et l'information du consommateur dans l'économie numérique.

Il convient également de maintenir la pression de contrôle sur la surveillance des relations commerciales et notamment les délais de paiement.

Pour appréhender ces éléments, l'administration indique qu'il sera nécessaire de former les agents, de faire évoluer les techniques d'enquêtes et d'apprécier la charge que représente la complexité de l'environnement administratif sur les enquêteurs.

Il faudra adapter les méthodes de travail et notamment avec des outils numériques.

- La CFDT a immédiatement fait remarquer que le contrôle des risques émergents (nanomatériaux, perturbateurs endocriniens et économie numérique) ne pouvait être réalisé qu'en sortant des DDI (directions départementales interministérielles) car il est indispensable de retrouver un lien hiérarchique pour que ces missions passent au premier plan et soient coordonnées au niveau national, il faut également des outils informatiques performants ce qui n'est pas le cas dans les DDI.
- La CFDT a également fait remarquer que les indicateurs devaient prendre en considération les contrôles longs, chronophages et pointus sur ces sujets pour que les enquêteurs puissent contrôler ces secteurs sans avoir à supporter la pression de la performance, actuellement uniquement basée sur la quantité.

L'administration nous a rejoints sur ces points. Mme Braun-Lemaire explique que le ministre de l'économie a compris que la sortie des DDI et le rétablissement de la chaîne de commandement étaient les conditions de réussite de ce projet.

M. de Géry a, de son côté, indiqué que des évolutions étaient envisageables pour tenir compte des contrôles longs.

- La CFDT a également demandé un volet social en marge de la concertation actuelle. En effet, les agents de la DGCCRF subissent depuis 8 ans les effets de la RéATE et des restructurations. Ils sont à nouveau affectés par des suppressions d'emplois. Aujourd'hui ce projet prévoit une plus grande spécialisation des enquêteurs, du SCL et de l'encadrement sur des sujets particuliers. Il convient d'aborder l'aspect ressources humaines de ce plan.
- La CFDT propose donc la création d'un grade de débouché pour les inspecteurs de la DGCCRF et les ingénieurs de laboratoire. Elle demande également que les cadres de la DGCCRF puissent candidater sur tous les emplois DATE.

Sur ces deux points Mme Braun-Lemaire a indiqué qu'un chantier ressources humaines était prévu dans Action Publique 2022 (AP 2022), le ministre de l'économie va également présenter une contribution sur ce sujet, la DGCCRF est concernée. Le sujet est connu au niveau ministériel.

## 2. L'organisation territoriale

Sur ce point le ministre de l'économie a déjà présenté son projet qui est la régionalisation. L'administration précise que le projet du ministre n'est pas un retour en arrière avant la RéATE, il n'est pas non plus la concentration des agents au chef-lieu de région.

Le schéma n'est pas à ce stade complètement bâti mais il s'oriente vers l'intégration des agents de la DGCCRF dans les unités départementales des DIRECCTE, pour mieux partager et gérer la compétence au niveau régional des petits effectifs, notamment.

- La CFDT se réjouit que le ministre ait rallié ce projet que la CFDT a formulé dès qu'il est apparu que le lien hiérarchique national coupé dans les DD(CS)PP était maintenu dans les DIRECCTE. Face à l'impossibilité de revenir à un passé sans directions interministérielle, il apparaît comme le seul viable, il garantit un échelon départemental et une autorité hiérarchique du ministre jusqu'aux agents.
- Pour la CFDT, la DGCCRF est une administration de contrôle de l'économie, elle doit être réactive et s'adapter aux nouvelles formes de fraudes et elle a pris beaucoup de retard en raison de l'organisation même des DDI qui ne correspond pas à ces missions.

Pour conclure, Mme Braun-Lemaire interroge les organisations syndicales sur les raisons pour lesquelles les DD(CS)PP ne conviennent pas à la DGCCRF.

- Pour la CFDT les raisons sont multiples :
  - D'abord, initialement la DGCCRF ne devait pas intégrer les DDI, le schéma retenu en juillet 2008 était celui des DIRECCTE. L'arbitrage de décembre 2008 qui a placé les trois quarts des agents des services déconcentrés de la DGCCRF, en DD(CS)PP a été vécu comme un choc par les agents comme le relate le rapport Auvigne et Masurel. Contrairement aux agents des autres administrations présentes dans les DDI, les agents de la DGCCRF n'ont pas souhaité intégrer ces structures.
  - La DGCCRF est la seule administration coincée dans deux inter-ministérialités différentes, au niveau régional dans les DIRECCTE et au niveau départemental dans les DDI ce qui rend impossible toute autorité hiérarchique. C'est une anomalie de la réATE.
  - De plus les DDI sont conçues pour rendre des services publics locaux, alors que la DGCCRF exerce des missions régaliennes qui nécessitent un pilotage national et régional.
  - Enfin, l'absence de chaîne de commandement allant du ministre aux agents dans les départements conduit à des disparités dans l'application de la réglementation européenne et nationale sur l'ensemble du territoire.

L'administration clos le groupe de travail en précisant les échéances d'AP 2022. Mme Braun-Lemaire précise qu'il y a une transformation à conduire et que cela ne peut se faire sur un temps court. M. Bruno Le Maire n'est pas autonome sur ce sujet mais il va réclamer la sortie des DDI. Toutefois, les DDI sont aussi en train de bouger, il faudra donc bouger de toute façon. Un point émerge, à ce stade, c'est la *modularité* en fonction des territoires. Ainsi l'organisation des services départementaux pourrait être différente d'une région à l'autre. Bruno Le Maire ou son cabinet reverra les organisations syndicales en 2018 pour préciser sa conviction.

- La CFDT a demandé des précisions sur ces propos conclusifs assez sibyllins, l'administration ne s'est pas montrée plus précise ce qui a laissé un goût acide à l'issue de ce dernier groupe de travail.
- **La CFDT réaffirme que la seule solution doit être globale et politique. Elle ne peut se cantonner à une simple adaptation, ce que voudrait la technostucture du ministère de l'intérieur.**

- Pour la CFDT, sortir les missions et les agents de la DGCCRF des DD(CS)PP et rétablir la chaîne de commandement permettront de retrouver de l'efficacité, de l'adaptabilité et de la réactivité. Aucune autre solution n'est envisageable.

\*\*\*\*\*

La CFDT CCRF et Laboratoires est à votre disposition pour tout renseignement.

L'agenda social des prochains mois à la DGCCRF :

- 30/11/17 : Comité technique des DIRECCTE.
- 1<sup>er</sup>/12/17 : Comité technique ministériel avec vote sur les décrets de la catégorie de la DGCCRF (PPCR)
- 12/12/17 : Comité technique de service central
- 14/12/17 : Comité technique de la DGCCRF
- 18/12/17 : CAP de l'encadrement de la DGCCRF
- 08/01/17 : CAP C de la DGCCRF
- 09/01/17 : CAP B de la DGCCRF
- 11/01/17 : CAP A de la DGCCRF